



Objet : Préavis de grève

Monsieur le Directeur régional,

Avec la mise en œuvre du prélèvement à la source, à marche forcée au 1<sup>er</sup> janvier 2019, les collègues de nombreux services (accueil, CPS, trésoreries de proximité, SIP, SIE...) seront en grandes difficultés pour exercer ces nouvelles missions. De plus, le vote parlementaire de la fin séparation ordonnateur/comptable suscite une colère légitime.

Par la présente et conformément à l'article L2511-1, L2512-1 et suivants du Code du travail, nos sections syndicales vous notifient donc d'un préavis de grève.

La présente correspondance vaut préavis de grève pour la période **du 2 janvier au 31 mars 2019** ainsi que pour les nuitées en amont et en aval.

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels de la DRFIP Nord.

Pour la DRFIP Nord, l'intersyndicale demande :

1. L'arrêt des suppressions d'emplois et des restructurations,
2. L'abandon du plan action publique 2022,
3. L'augmentation des budgets de fonctionnement,
4. L'abandon du prélèvement à la source
5. Le maintien de la séparation ordonnateur/comptable
6. Des créations d'emplois statutaires à hauteur des missions dévolues à nos ministères et à leur accomplissement plein et entier,
7. Le maintien de toutes ses missions à la DGFIP et leur renforcement,
8. Le renforcement des droits et garanties des personnels,
9. La reconnaissance des qualifications et des technicités par des plans de promotions dignes de ce nom,
10. Une amélioration réelle des conditions de vie au travail,
11. La levée de toute consigne visant à restreindre les congés ,

Recevez, Monsieur le Directeur régional, l'expression de nos salutations distinguées.

Le secrétaire départemental  
de la CGT Finances  
Publiques,

Laurent PERIN

Le secrétaire départemental  
de Solidaires Finances  
Publiques,

Sébastien QUEREL

Le secrétaire départemental  
de FO-DGFIP,

Mathieu SILBERMANN

Le secrétaire départemental  
de la CFDT Finances  
Publiques,

Philippe BINCTIN